



Chenillette - Conducteurs expérimentés

Formation à la conduite en sécurité sans CACES®

Quels que soient vos besoins, nous saurons y répondre en mettant en œuvre tout notre savoir-faire dans le domaine de la conduite en sécurité des chenillettes

Durée

14.00 Heures
2 Jours

Pré Requis

Aptitude au poste de travail sans contre-indication à la conduite des chenillettes

Public Concerné

Toute personne appelée à conduire une chenillette.

Objectifs :

- Former pour la préparation à l'obtention de l'attestation de réussite pour la conduite en sécurité des chenillette, et ainsi valider un des trois points nécessaires à la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite (conformément au Cdt art.R4323-55 et 56 ainsi qu'à l'art.3 de l'arrêté du 02/12/1998),
- Obtenir le certificat de formation validant le point précédent

Contenu

Connaissances théoriques (4h)

- La réglementation et les responsabilités
- La sécurité Conception et caractéristiques des chenillettes
- Les équipements de travail
- L'organisation du travail
- L'utilisation
- Le travail
- Les différentes missions du chauffeur

Savoirs-faire pratiques (9h)

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste - Opérations d'entretien au quotidien – Maintenance

Evaluations

- Evaluations théoriques (QCM) (1h)
- Evaluations pratiques en continue lors de la formation

Nota : Les candidats doivent disposer des EPI nécessaires en fonction de la chenillette utilisée et du site d'évaluation, et à minima : de chaussures de sécurité, d'un casque de chantier, de gants et d'un vêtement rétro-réfléchissant

Moyens pédagogiques

- Pédagogie active et participative
- Diaporama d'animation et support stagiaire
- Exercices pratiques en situation
- Equipements, matériels, aires d'évolution et installations nécessaire

Modalités d'évaluation

Evaluation formative
Evaluations individuelles de la théorie via des QCM
Evaluations individuelles de la pratique sur chenillette